



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE_011_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Monsieur Michaël AUDEGOND, Madame Colette NOURRY, Monsieur Gautier MOERMAN, Monsieur Henri MACE, Madame Martine CAPPON, Monsieur Luc PAUWELS, Monsieur Didier LETERME, Madame Marie-José GUILBERT, Madame Dominique DENEUVILLE, Madame Loetitia REZENTHEL, Monsieur Rémi CHOQUET, Monsieur Francis DESVIGNES, Madame Anne HUDELLE, Monsieur Francis DALONGEVILLE

Représentés : Madame Gaëtane DELATTRE représentée par Madame Dominique DENEUVILLE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gautier MOERMAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subventions accordées aux associations en 2026

Madame NOURRY, Adjointe au Maire, expose puis propose à l'approbation de l'assemblée les demandes de subventions des associations suivantes :

Il vous a été annoncé le maintien de l'enveloppe budgétaire d'un montant de 7500 euros pour soutenir les associations que ce soit dans leurs frais de fonctionnement et ou financement de leurs actions ou événements.

Au vu du tableau synthétique des demandes dont vous êtes destinataires, il vous est proposé d'octroyer une subvention mais avant de commencer je rappelle que les conseillers même simple adhérent à une association ne participeront pas au vote.

• **250 euros à l'Association des Métiers d'Art**

correspondant à l'achat de flyers, affiches de communication pour leurs expos ventes qui auront lieu les 17 mai et 14/15 novembre prochain.

Montant obtenu : 250 euros (pour mémoire : 200€ en 2025).

• **350 euros à l'Association Marche Amitié Détente**

pour contribuer à l'organisation du parcours du cœur ; participation à l'achat de matériel.

Montant obtenu : 350 euros (pour mémoire : 350€ en 2025).

Ne prennent pas part au vote : Mme GUILBERT et MM DALONGEVILLE et DESVIGNES.

- **2750 euros à l'Association Wailly en Fête**

pour l'organisation de fêtes communales (chasse à l'œuf, fête de la musique, samedi de ducasse, tickets de

manèges et arbre de Noël).

Montant obtenu : 2750 euros (pour mémoire : 1000€ en 2025).

Ne prennent pas part au vote : Mmes DENEUVILLE, GUILBERT et NOURRY plus une abstention.

- **200 euros à l'Association RE CREATION**

pour organiser une sortie découverte à Notre Dame de Lorette.

Montant obtenu : 200 euros (pour mémoire : 160€ en 2025).

- **600 euros à l'Association Des livres et Wailly**

Pour l'achat de livres, BD et l'organisation de manifestations pour motiver la population à lire.

Montant obtenu : 600 euros (pour mémoire : 600€ en 2025).

Ne prennent pas part au vote : Mmes CAPPON, REZENTHEL, Mrs MACE et LETERME.

- **1200 euros à l'Association Sports et Loisirs**

Pour l'organisation de la course des Leux et conteurs en campagne.

Montant obtenu : 1200 euros (pour mémoire : néant en 2025).

Ne prennent pas part au vote : MM. LETERME et CHOQUET.

- **500 euros à l'Association Crystal Dance**

pour l'achat de costumes et tee-shirts avec logo.

Montant obtenu : 400 euros (ce montant tient compte de la prise en charge des repas et boissons lors de la fête de la musique représentant approximativement 100€).

(pour mémoire : 300€ en 2025)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider l'ensemble des propositions de Madame l'Adjointe au Maire dans les conditions exposées ci-dessus et valide la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Monsieur Michaël AUDEGOND